Cgt-Educ'Action 06

34 bd Jean Jaurès 06300 Nice

06.62.01.08.93 2degre06@cgteducactionnice.org

DECLARATION PRÉALABLE DE LA CGT EDUC'ACTION AU CTA DU 18 JANVIER 2013

Depuis le dernier comité technique académique nous avons eu connaissance du projet de la loi d'orientation puis de la répartition des moyens envisagés pour la rentrée 2013.

Même si ce projet de loi comporte un certain nombre d'aspects positifs nous en déplorons néanmoins de nombreux points :

D'abord et avant tout la réaffirmation que cette loi se situe toujours dans l'école du socle. Pour la CGT Educ'Action, l'objectif de l'éducation nationale n'est pas de garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun. Nous continuons, à la CGT Educ'Action, à revendiquer un service public d'éducation progressiste qui permette à tous et à toutes l'accès à une culture commune émancipatrice. Ce n'est pas là qu'une simple question de vocabulaire : la culture commune est celle qui va donner à tous et toutes les clés pour décrypter le monde, l'analyser, le critiquer, accéder à une citoyenneté pleine et entière. Le socle commun permet en réalité de préparer l'employabilité des élèves, ce qui plairait beaucoup au patronat, mais ce n'est pas là la priorité que nous attendons d'un projet éducatif émancipateur.

Nous ne pouvons pas cautionner par ailleurs un projet de loi qui s'inscrit dès aujourd'hui dans l'acte III de la décentralisation. La question de l'avenir d'un enseignement professionnel public est désormais posée avec la proposition d'un pilotage essentiellement dirigé par les régions. Il s'agit là d'un nouveau pas vers une régionalisation de la voie professionnelle. Nous nous opposons à tout transfert de compétences entre l'État et les régions dans le domaine de l'enseignement professionnel public.

De même, l'annonce de la régionalisation des centres d'information et d'orientation ne peut nous satisfaire. Cette régionalisation change les missions des conseillers d'orientation psychologues et c'est le public scolaire qui en pâtira. Le manque de cadrage national va ainsi renforcer l'inégalité de traitement pour les élèves sur le territoire. En se débarrassant de son service public d'orientation scolaire, l'État organise, si ce projet aboutit, la fin des CIO, du métier de COP, de la spécificité de l'orientation scolaire, autrement dit la mort du service public d'orientation de l'éducation nationale ! Pour la CGT Educ'action, l'orientation vise le développement de la personne et de son autonomie. Ce n'est pas en ajustant l'école au monde du travail qu'on luttera efficacement contre le décrochage scolaire. Ce n'est pas en confiant le pilotage de l'orientation aux régions, en la réduisant à une simple aide à l'insertion, que l'on modernisera le service public d'orientation. Cela ne peut se faire qu'en travaillant en amont à la réussite scolaire de tous les élèves.

Nous tenons enfin à réaffirmer notre opposition totale à la réforme dite des rythmes scolaires telle qu'elle est proposée. Pour nous, il est inenvisageable d'accepter une nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels à cause d'une réforme, mal bouclée, menée au pas de charge à des fins politiciennes, qui ne pourrait aboutir qu'à un échec.
Nous demandons le report global de toute réforme sur ce sujet à la rentrée 2014 et l'ouverture de vraies négociations intégrant l'ensemble des acteurs. Pour nous, aucune réforme sérieuse des rythmes scolaires ne pourra se faire sans mettre les moyens nécessaires à sa réalisation, entre autres la création

de postes pour permettre la déconnexion du temps de l'enfant de celui des adultes le prenant en charge, et sans les financements pour prendre charge les enfants sur le temps périscolaire.

C'est en particulier pour ces raisons et quelques autres encore que la CGT Educ'action a considéré que ce projet de loi n'était pas acceptable en l'état et a donc émis un avis négatif sur ce texte.

Lors du comité technique ministériel du 20 décembre le ministère a présenté les 7358 emplois qui vont être créés à la rentrée 2013. Certes après les 80 000 suppressions d'emplois subies les années précédentes nous ne pouvons que considérer avec satisfaction cette inflexion budgétaire. Cette satisfaction reste cependant très mesurée puisque nous notons que le nombre d'emplois, tant dans le premier degré que dans le second degré, sera globalement inférieur au niveau d'emplois d'enseignants à la rentrée 2011 alors que les besoins sont toujours bien là.

Sachant que la croissance démographique absorbe près de 3500 postes sur les 6770 emplois d'enseignants créés pour maintenir le niveau d'encadrement existant, le coup de pouce à l'éducation donnée par le gouvernement Ayrault semble bien dérisoire au regard des besoins et de l'urgence.

Concernant notre académie, nous apprécions certes la création de 2 emplois de CPE et de trois emplois d'assistants de service social. Nous nous étonnons cependant qu'au regard du retard que nous dénonçons depuis de nombreuses années nous n'ayons été dotés que de 59 postes supplémentaires dans le premier degré et de 80 postes dans le second degré. Ces chiffres nous semblent bien faibles au regard de ce qu'ont reçu en dotation de nombreuses autres académies et nous craignons que la nôtre reste encore en fin de classement.

Les personnels de l'Education nationale ont subi depuis 10 ans une aggravation de leurs conditions de travail sans précédent : perte du pouvoir d'achat, dénigrement de leurs compétences, réformes imposées sans concertations alourdissant leurs charges de travail et vidant souvent de sens leur métier, suppression de leur formation, précarisation des emplois, etc. Ils attendaient du nouveau gouvernement une réelle prise en compte de leur souffrance et des mesures rapides remédiant aux effets les plus néfastes de celles prises par leurs prédécesseurs. Malheureusement force est de constater que les réformes, réforme du bac pro, du lycée général et technologique, des STI ou des programmes du primaire sont maintenues en l'état, que notre pouvoir d'achat continue de se dégrader et que derrière un discours de façade les avis des instances consultatives sont toujours autant ignorés.

Il ne faut donc pas s'étonner de la multiplication des manifestations de colères qui se développe aujourd'hui.
Nous manifesterons le 23 janvier contre le projet de réforme dite des rythmes scolaires.
Avec les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires de la Fonction publique nous appelons à la grève l'ensemble des personnels de l'éducation nationale le 31 janvier :

- Contre le projet de loi Peillon de « refondation de l'école ».
- Contre le projet de décret sur les rythmes scolaires.
- Contre la précarité qui grandit dans l'Éducation nationale.
- Pour nos salaires.
- Pour exiger des moyens à hauteur des besoins.
- Pour l'abrogation du jour de carence.